



Recyclage des emballages pour boissons en 2024

Type d'emballage	Quantité consommée	Quantité recyclée	Taux de recyclage
Verre	282 819 tonnes	288 584 tonnes	> 100 %
PET	40 792 tonnes	34 188 tonnes	> 84 %
Canettes en aluminium	14 686 tonnes	13 155 tonnes	90 %

Évolution de la quantité recyclée des emballages pour boissons (verre, PET, aluminium)

	Verre		PET		Aluminium	
	Quantité recyclée tonnes	Taux de recyclage %	Quantité recyclée tonnes	Taux de recyclage %	Quantité recyclée tonnes	Taux de recyclage %
2001	248 765	91	25 989	82	2370	91
2002	227 300	94	27 306	72	2602	91
2003	231 731	95	32 597	71	2900	85
2004	209 294	95	31 495	74	3250	88
2005	210 204	95	31 604	75	3750	90
2006	215 645	96	32 366	76	4362	90
2007	226 869	95	33 880	78	5000	90
2008	228 390	95	35 825	78	5800	91
2009	238 384	95	37 543	81	6400	91
2010	236 733	94	36 637	80	6900	91
2011	244 733	94	38 010	81	8000	91
2012	241 683	96	37 571	81	9050	92
2013	244 775	96	38 035	83	9100	91
2014	248 427	96	37 119	82	9290	92
2015	240 972	93	38 661	83	9590	91
2016	283 687	96	37 298	82	9365	90
2017	285 063	94	37 451	83	9805	92
2018	289 231	94	38 294	82	11 067	94
2019	295 032	94	36 327	> 81	11 490	94
2020	314 691	99	36 122	> 82	12 725	97
2021	314 060	95	34 791	> 82	12 604	91
2022	305 290	97	36 298	> 83	13 383	97
2023	295 753	100	35 635	> 84	13 000	91
2024	288 584	> 100	34 188	> 84	13 155	90

Explications relatives au taux de recyclage du verre et du PET :

- PET 2001 : selon l'ancienne méthode de calcul, quantité valorisée y compris 9,5 % pour bouchons, anneaux de bouchon et étiquettes.
- De 2000 à 2014, seuls les emballages en verre pour boissons ont été pris en compte dans le calcul du taux de recyclage, c'est-à-dire que les bocaux de café, de confiture ou de cornichons, par exemple, étaient exclus du calcul. Les matières étrangères telles que la céramique, le verre plat ou les métaux étaient incluses.
- En 2015 également, seuls les emballages en verre pour boissons ont été pris en compte dans le calcul du taux de recyclage, c'est-à-dire que les bocaux de café, de confiture ou de cornichons, par exemple, étaient exclus du calcul. Les matières étrangères telles que la céramique, le verre plat ou les métaux ont été, cette année, exclues du calcul.
- Dès 2016, le taux de recyclage est calculé avec une nouvelle méthode définitive (voir [Fiche : Calcul du taux de recyclage des bouteilles en verre](#)).
- Concernant les bouteilles en PET, le calcul du taux de recyclage est devenu plus difficile ces dernières années en raison du volume croissant de plastiques mélangés dans les déchets collectés auprès des ménages. En effet, ces bouteilles se retrouvent parfois par erreur avec les plastiques mélangés et n'entrent donc pas dans le circuit du PET. Elles sont toutefois recyclées dans le cadre de la collecte des plastiques mélangés. D'après des estimations approximatives – la part de bouteilles en PET collectées avec les plastiques mélangés ne pouvant être mesurée –, le taux de recyclage effectif du PET pourrait être relevé. Le taux de recyclage déclaré de 85 % correspond donc à la valeur la plus conservative et confirme la réalisation de l'objectif imposé par la loi (taux minimal de recyclage).

Téléchargement : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/etat/donnees.html>